

Construction du parking silo sud – Ilot 4C1 – PC

Opération XXL MARSEILLE. Les Fabriques



Maître d'Ouvrage : LINKCITY
Bureau de contrôle : VERITAS
Maîtrise d'œuvre : SARL CCD ARCHITECTURE (architectes)
BET : ADRET
Paysagiste : Nicolas Faure



LINKCITY SUD-EST
SNC au capital de 15 000 €
5 Allée Marcel Leclerc
Entrée B - CS 20014
13212 MARSEILLE CEDEX 08
Tél : +33 (0)4 13 64 10 41
Fax : +33 (0)4 13 64 10 01
S 343 156 154 RCS Lyon - IE : FR 05 343 156 154
www.linkcity.com

Construction du Parking silo sud - Ilot 4C1

PC39 – DOSSIER SPECIFIQUE ACCESSIBILITE

Modifié le 04/06/2020

PC39.10 NOTICE ACCESSIBILITE

DESCRIPTION DU PROJET

Le bâtiment comprend 3 établissements :

- Un parking public de remisage de véhicules légers en superstructure (7 niveaux)
- Un commerce de 273 m² en rdc. **(Concernant ce commerce, le preneur non désigné à ce jour déposera une AT pour l'aménagement de celui-ci).**
- Un ERP type PA de 290 m² au rdc. **(Concernant cet aménagement extérieur, le preneur non désigné à ce jour déposera une AT).**

L'établissement PS est constitué de 7 niveaux en superstructure à partir du Rdc.

Le PA est localisé en pignon nord et le commerce en pignon sud.

Les autres tiers sont distants de plus de 8 m.

Le parking comprend 422 places et 72 deux-roues répartis comme suit :

20 places au Rdc et 72 2-roues

66 places au R+1, R+2, R+3, R+4 et R+5

72 places au R+6

REGLEMENTATION APPLICABLE ET CLASSEMENT

Etablissement de type PS. C'est un parc de stationnement couvert largement ventilé.

Etablissement de type PA dont l'effectif est inférieur à 300 personnes, il est classé en 5^{ème} catégorie.

Etablissement de type M dont l'effectif est inférieur à 200 personnes (1 pour 3 m²), il est classé en 5^{ème} catégorie.

Pour le PA l'effectif est soumis à déclaration du MO.

Réglementation de référence :

- Arrêté du 25 juin 1980
- Arrêté du 22 décembre 1981 modifié par arrêté du 4 juillet 2007
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié par arrêté du 9 mai 2006

- Arrêté du 22 juin 1990 modifié par arrêté du 26 oct 2011 (PE)
- Arrêté du 9 mai 2006 modifié par arrêté du 19 décembre 2017 (PS)
- Arrêté du 6 janvier 1983 modifié par arrêté du 24 sept 2009 (PA)

Etablissement PS – Parc stationnement

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cheminements et circulations horizontales :

Les cheminements sont plans et libres de tout obstacle.

Leur largeur est de 140 cm.

Pentes et dévers respectent les valeurs minimales.

Les cheminements sont repérables quel que soit le type de handicap.

2% de places de stationnement sont prévues et adaptées (repérage horizontal et vertical, bornes de visibilité, signaux, visiophonie) soit 9 places réglementaires pour 422 emplacements.

Toutes les places sont prévues au Rdc.

Sur les 20 places pour véhicules électriques, une place est dédiée au PMR.

Circulations verticales :

L'escalier principal a une largeur de 120 cm entre mains courantes, a des marches de hauteur de 16 cm maximum et des girons de 28 cm minimum. Présence de contremarche.

Il est droit.

Les portes d'accès sont aisément manœuvrables de l'intérieur et font une UP minimum.

La visualisation est adaptée. Les appels de vigilance sont en tête de volées.

Les commandes respectent les exigences d'implantation.

Les espaces de manœuvre des portes sont créés.

Création de signalisation et contrastes visuels.

Ascenseurs :

Accessibilité, commandes, appuis, signalisations en conformité. Conforme à la NF EN 81-70

Revêtements de sol :

Durété, visualisation respectés et absence de ressauts.

Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande :

Ils seront adaptés.

Caisses de paiement et bornes de paiement :

Elles seront adaptées et un système visuel et sonore (article 3 du 20/04/17) sera prévu : (à ce stade, le preneur INDIGO n'a pas encore connaissance du type de matériel qui sera mis en place mais il le précisera dans l'AT)

Etablissement de 5^{ème} catégorie

Le preneur non désigné à ce jour déposera une AT pour l'aménagement de cet espace.

Dispositions :

Entrée principale facilement repérable.

Circulations intérieures de 1,40 m.

Toute commande située à plus de 40 cm d'un angle rentrant et localisée entre 90 et 130 cm en hauteur.

Repérage des différents équipements, mobiliers, aménagements, services.

La banque d'accueil sera accessible pour personne debout et assis avec éclairage adapté. **Nota : La banque d'accueil sera réalisée par le preneur dans le cadre de son AT.**

Les éléments structurant les circulations seront repérables facilement par les personnes à déficience visuelle.

Les matériaux de revêtements assureront l'affaiblissement acoustique requis par respect de l'aire d'absorption équivalente par exemple.

Les caractéristiques des portes et équipements de portes seront respectées.

La qualité de l'éclairage temporisé sera assurée.

Les sanitaires sont rendus accessibles (WC, équipements, lave-mains). **Nota : Les sanitaires du commerce seront réalisés par le preneur dans le cadre de son AT.**

Les symboles internationaux seront utilisés.

Etablissement ERP PA :

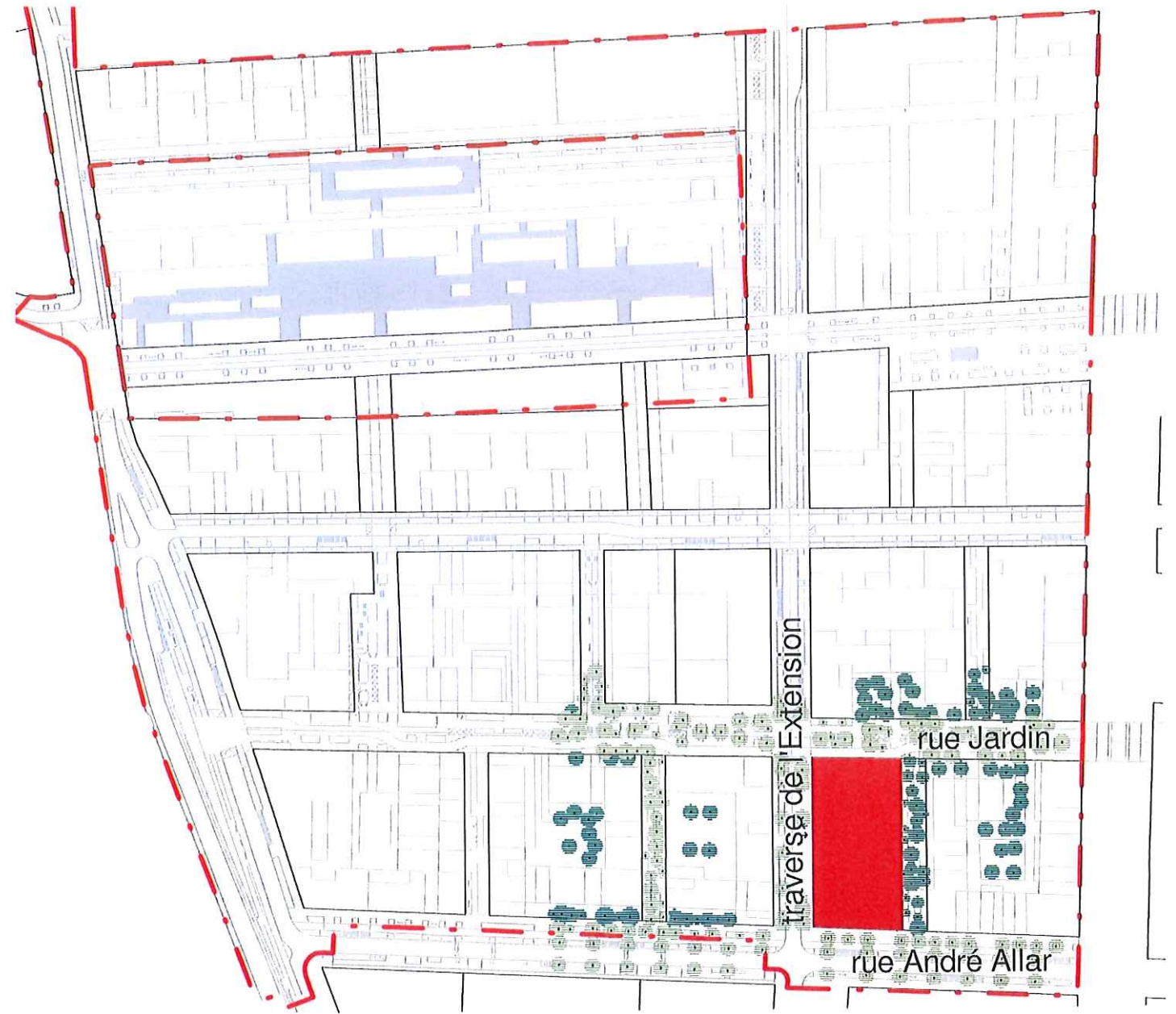
Le preneur non désigné à ce jour déposera une AT pour l'aménagement de cet espace.

Il sera prévu un revêtement de sol de type stabilisé pour permettre au preneur de poser ses équipements sportifs, équipements qui seront présentés dans le cadre de l'AT.



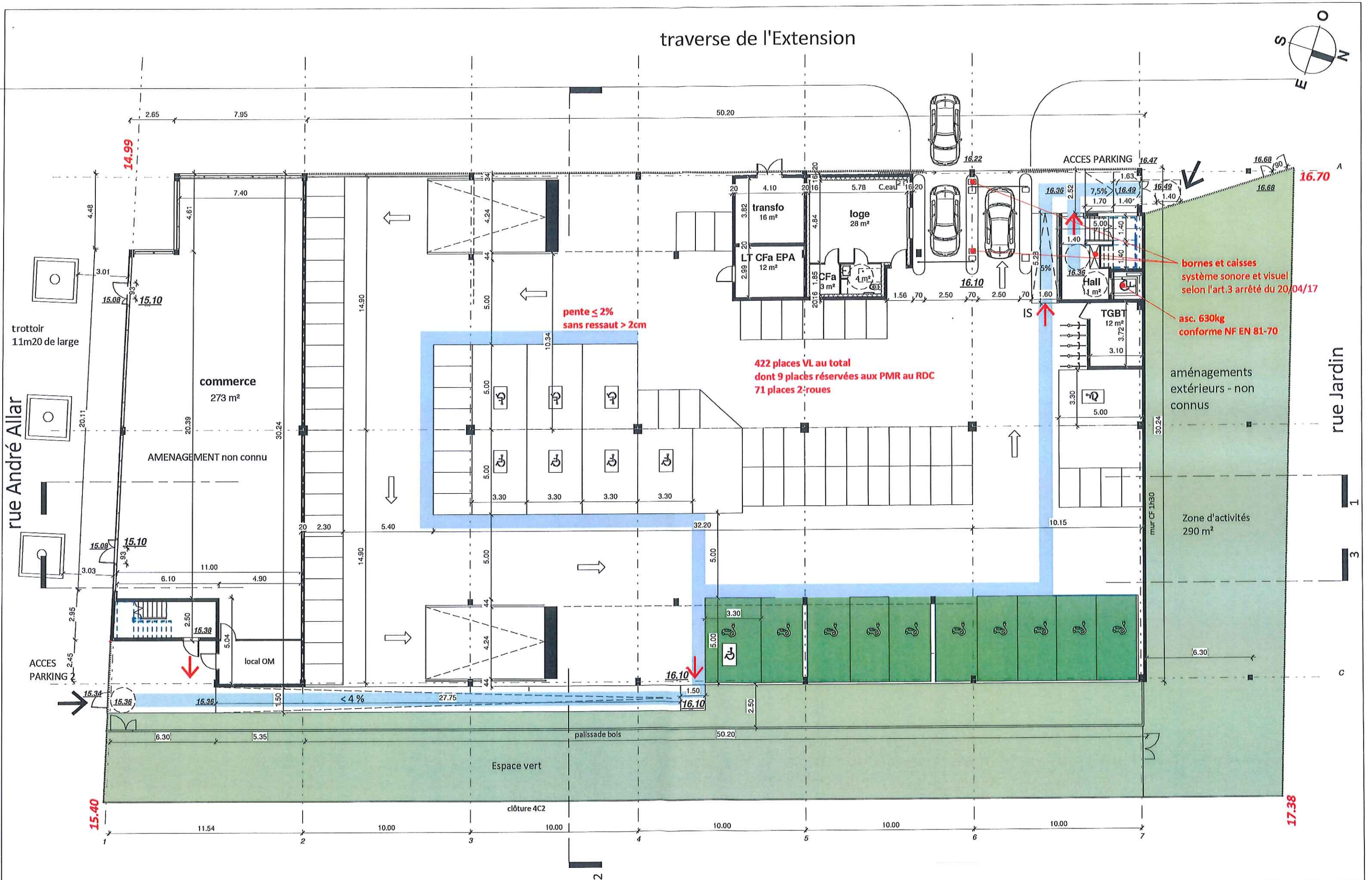
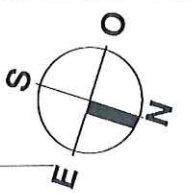


Les fabriques



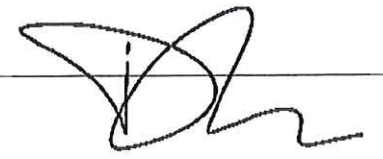
LES FABRIQUES

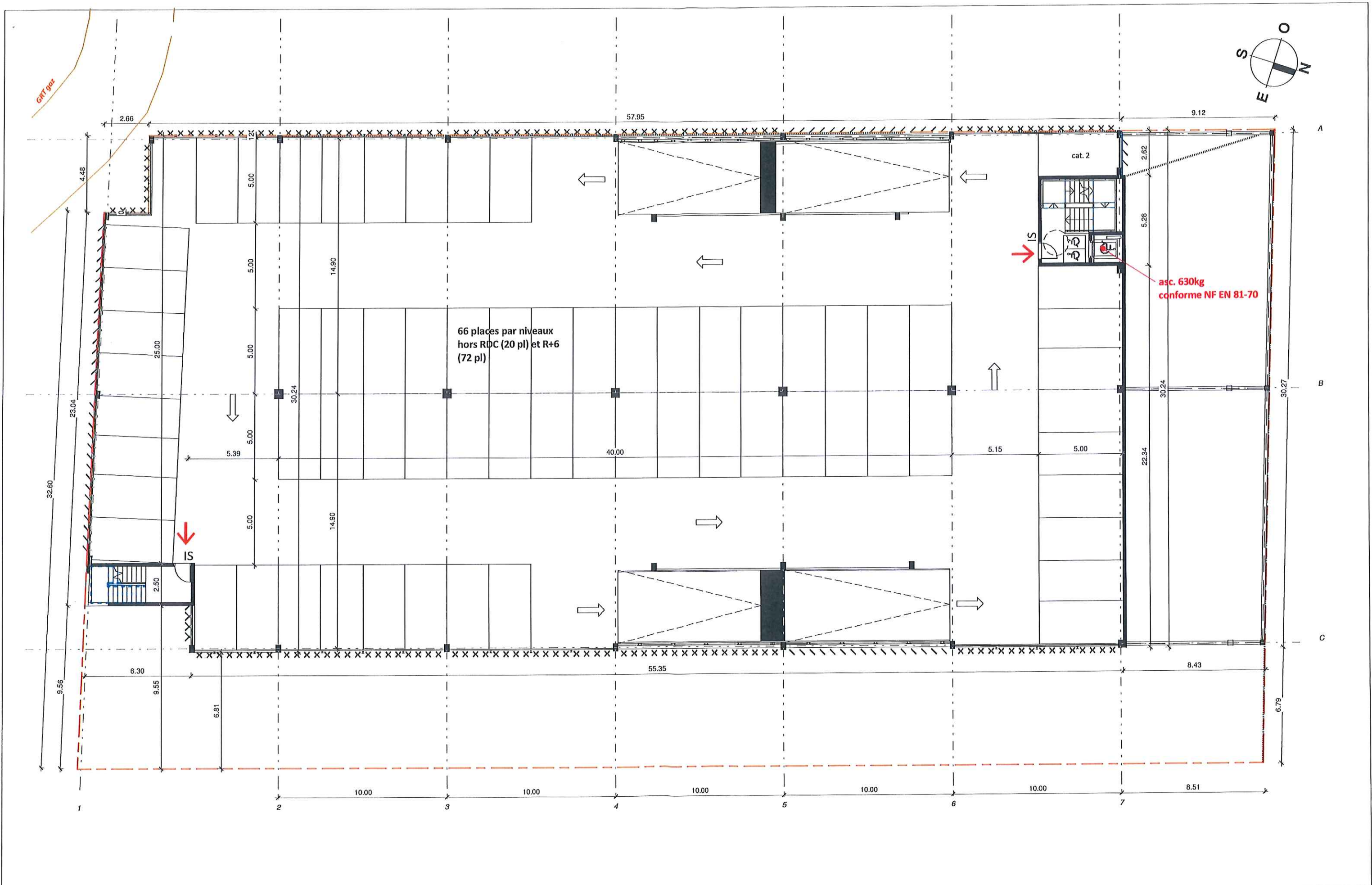
traverse de l'Extension

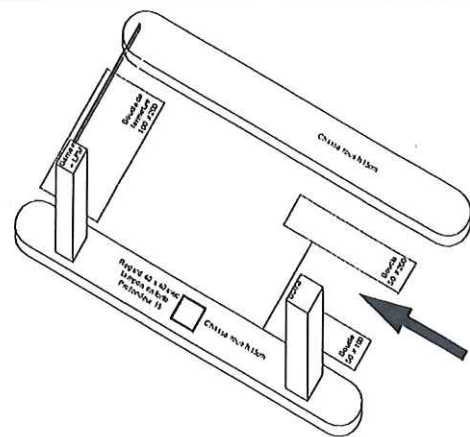


bornes et caisses système sonore et visuel selon l'art.3 arrêté du 20/04/17
asc. 630kg conforme NF EN 81-70

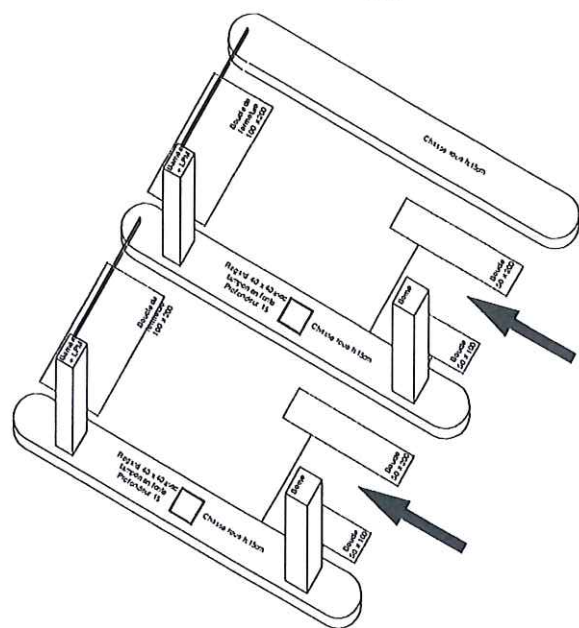
422 places VL au total
dont 9 places réservées aux PMR au RDC
71 places 2-roues



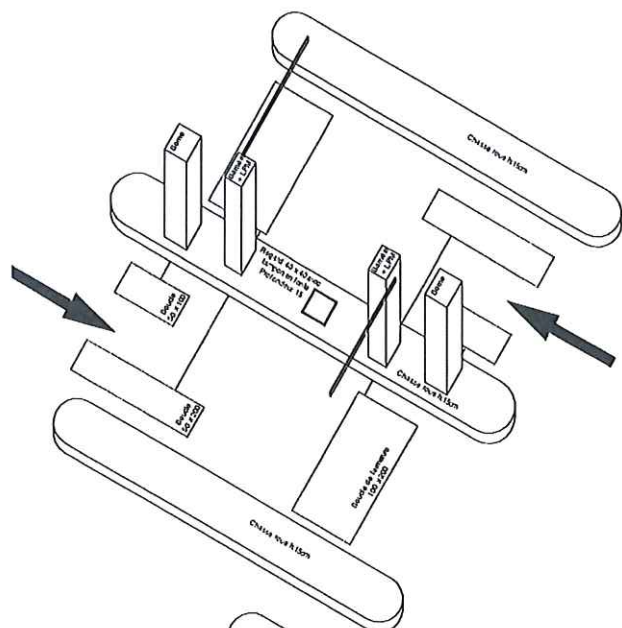




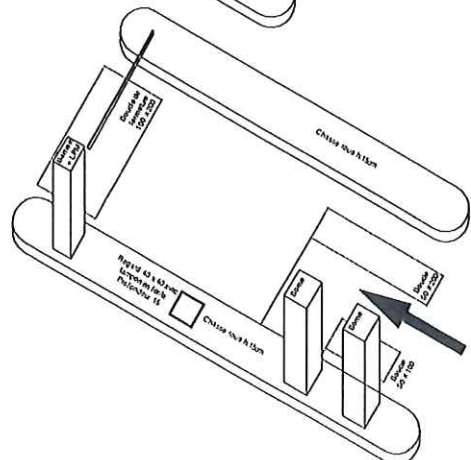
Une travée de péage avec LPM



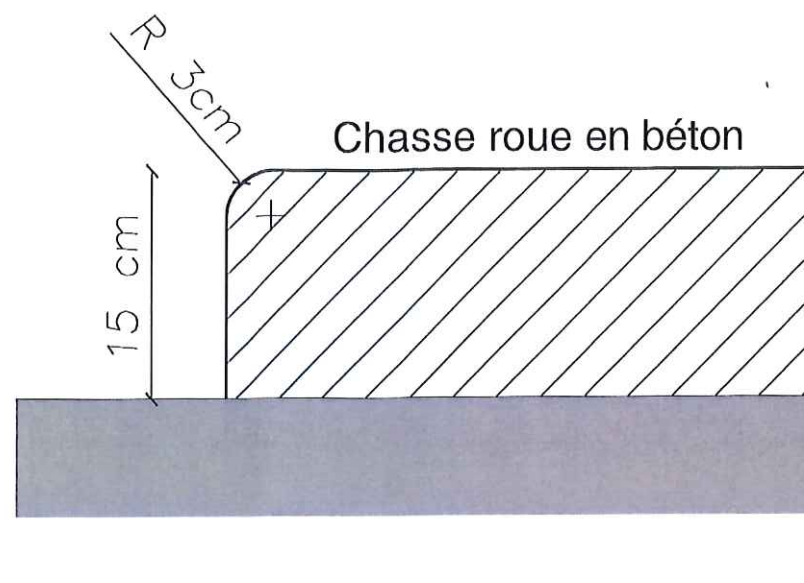
Deux travées de péage avec LPM



Deux travées de péage (une entrée et une sortie) avec LPM



Une travée de péage avec LPM et deux bornes



Détail d'un chasse roue

Câblage pour le péage	
Courant faible	Commande SYT 5p 8/10 - câble pour le SAE ETHERNET : Cat 6 - 4 paires
Courant fort	Alimentation 230 V - régime de neutre TT Câble U1000 RO2V 3x2.5 ²
Câblage pour la tarification dynamique	
Courant faible	ETHERNET : Cat 6 - 4 paires
Courant fort	Alimentation 230 V - régime de neutre TT Câble U1000 RO2V 3x2.5 ²

Solution N°2

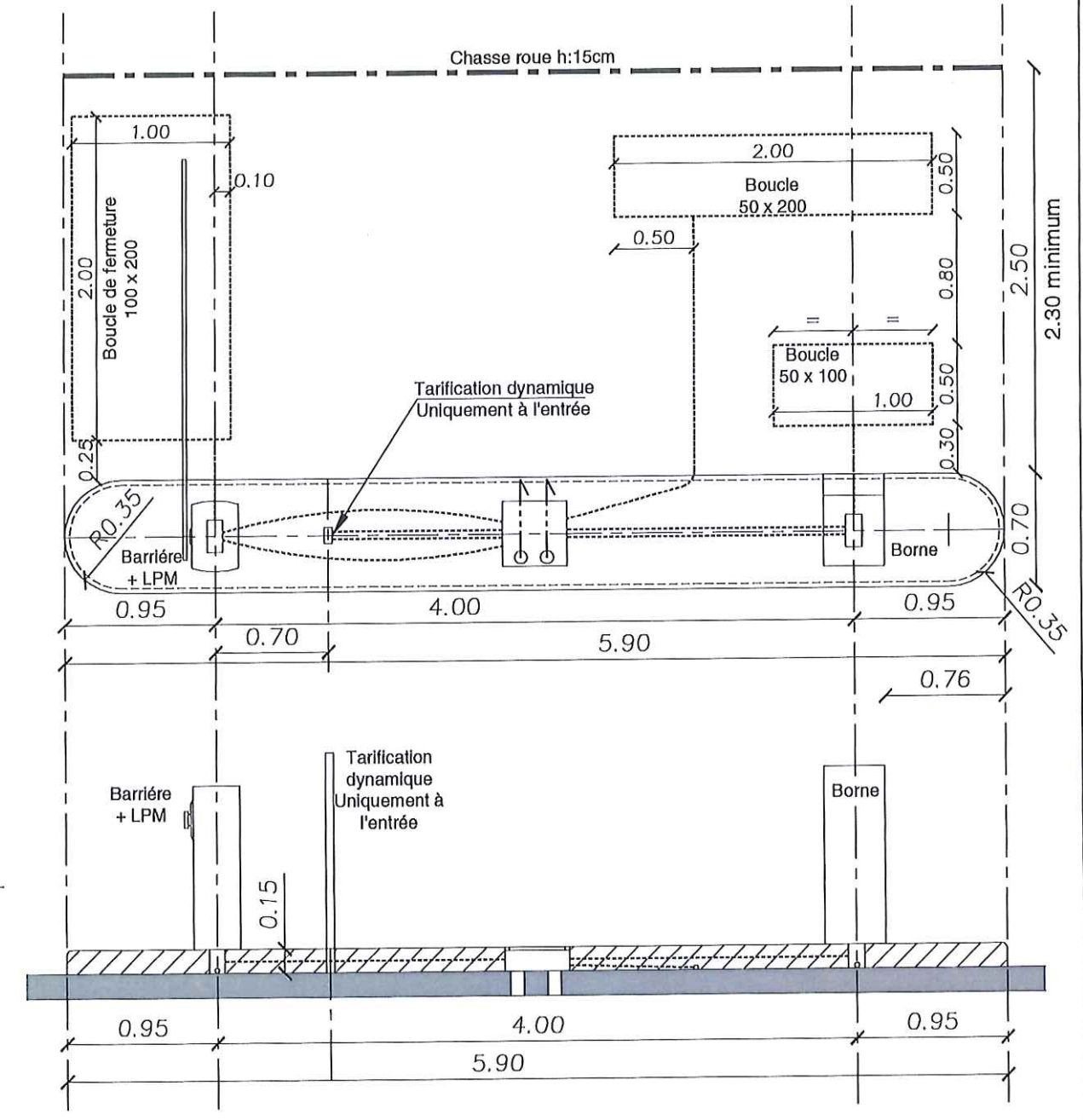
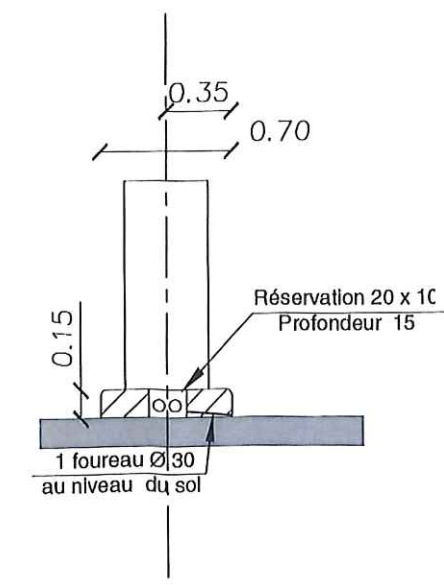
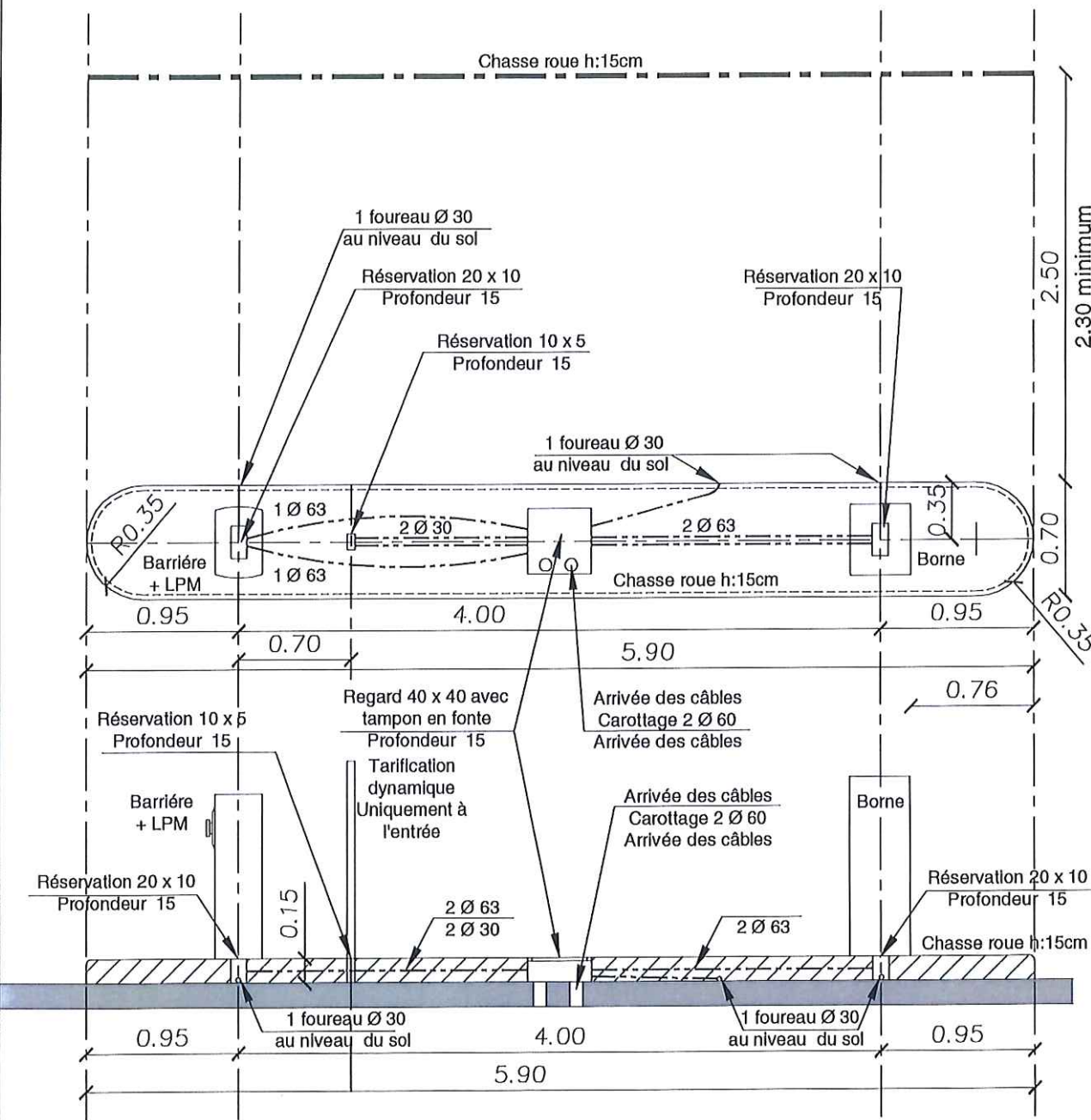
Equipements de péage
avec LPM dans la barrière

INDIGO

Plan de principe des
équipements de péage et
de tarification dynamique

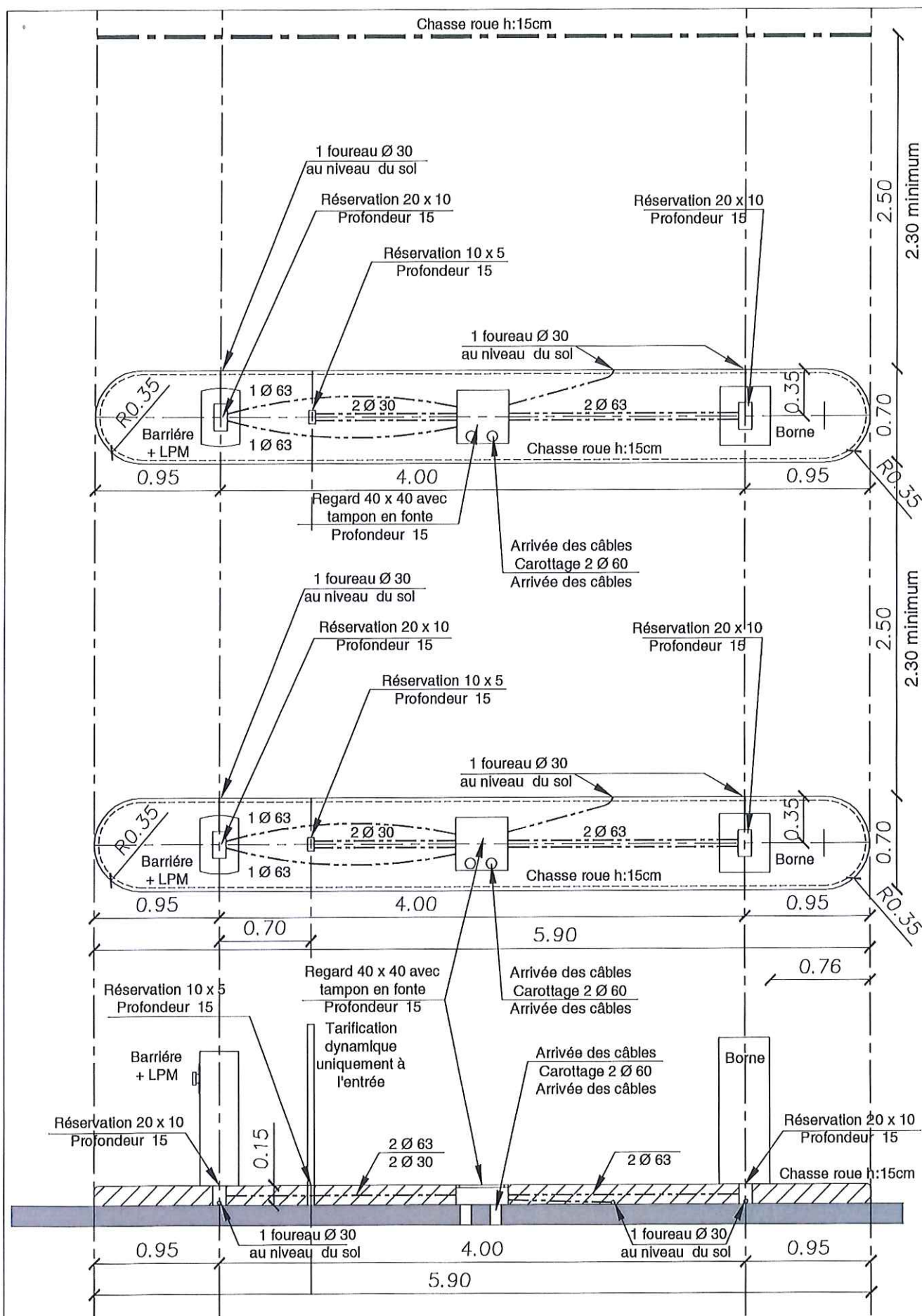
DTQE 01 à 05

DATE	Septembre 2017	ECHELLE	Sans
Péage Indigo I - avec LPM dans la barrière.dwg			

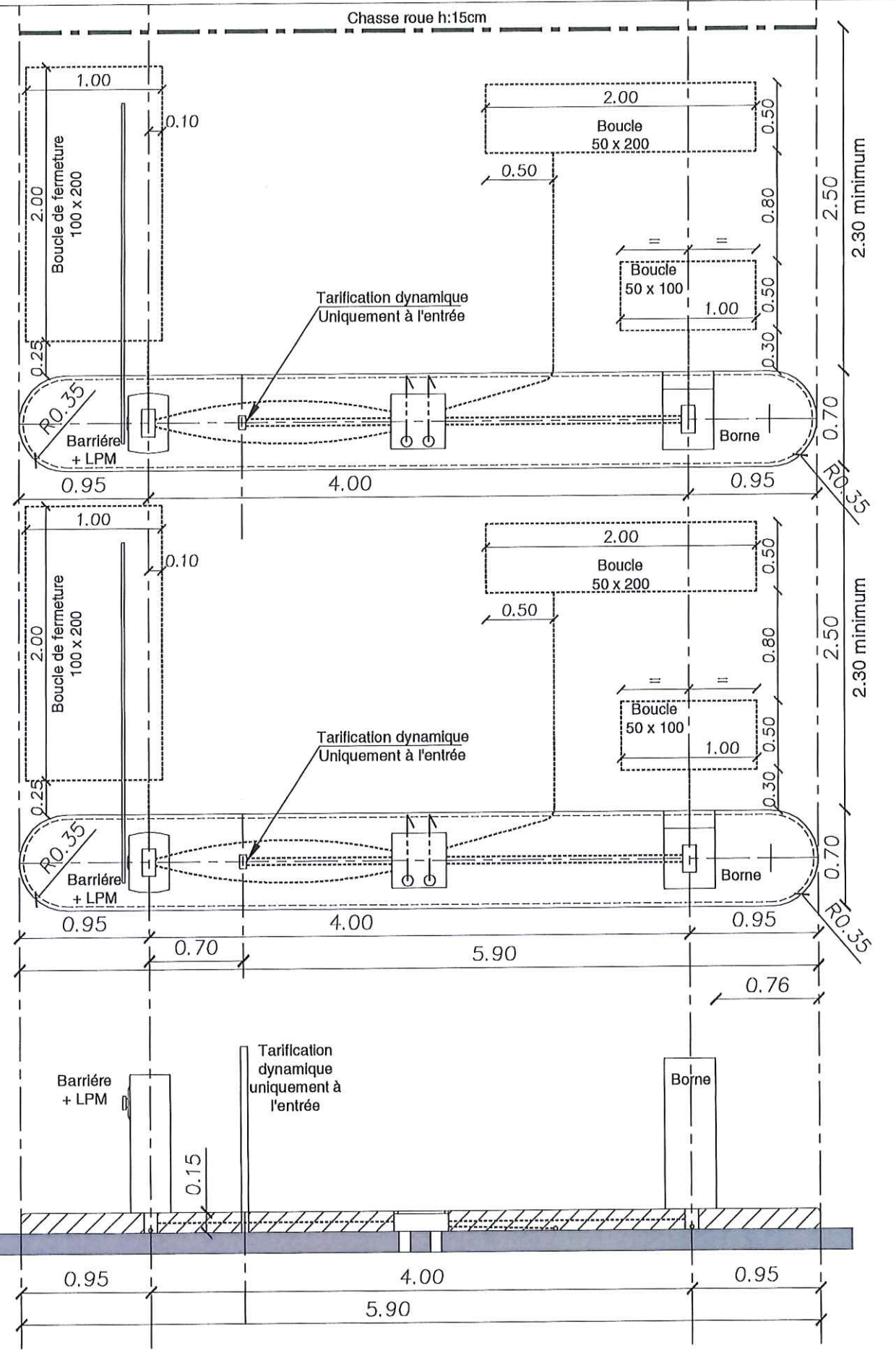
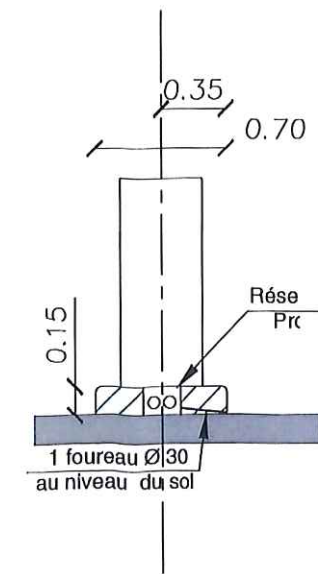


Plan de gros œuvre

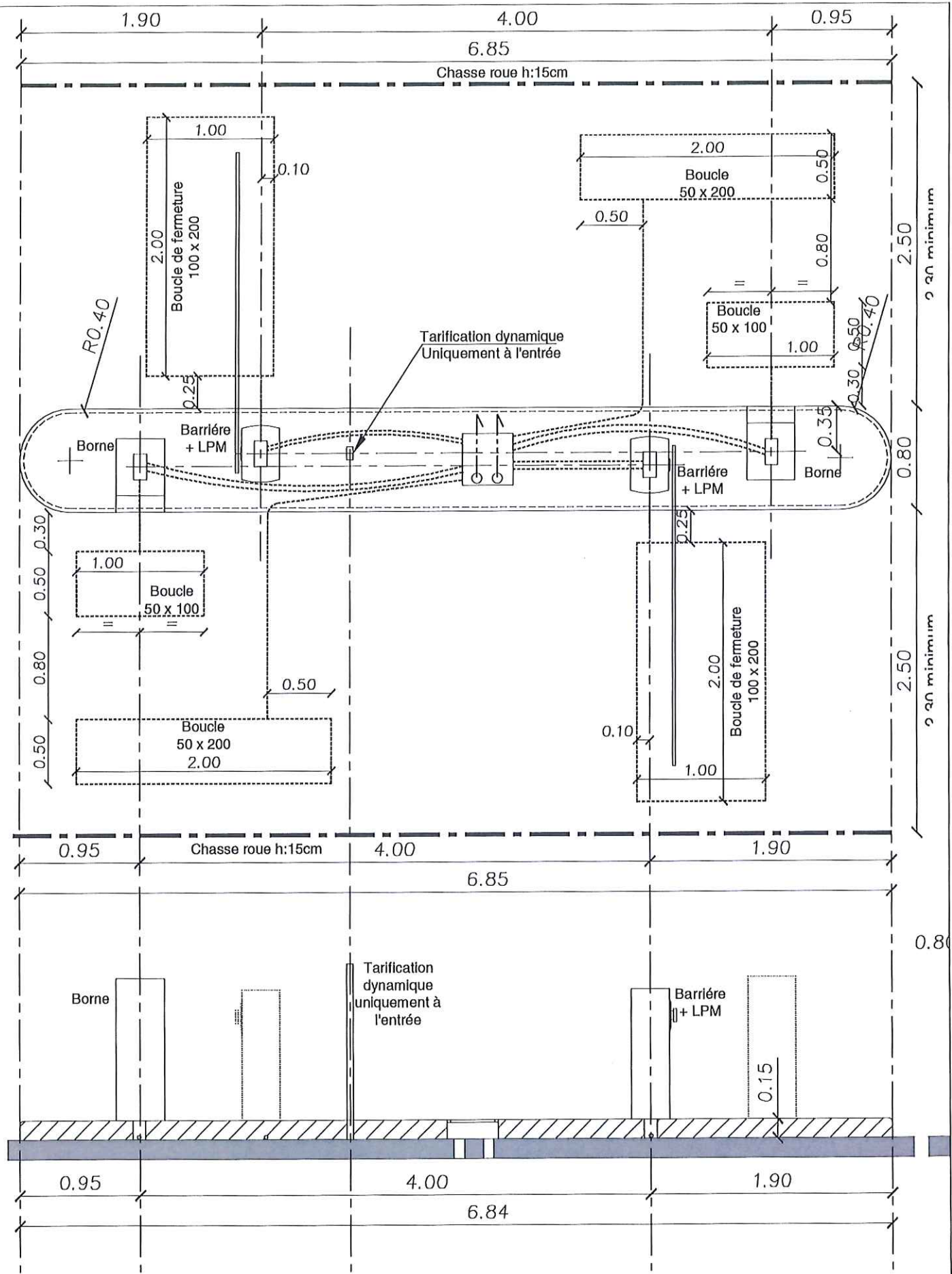
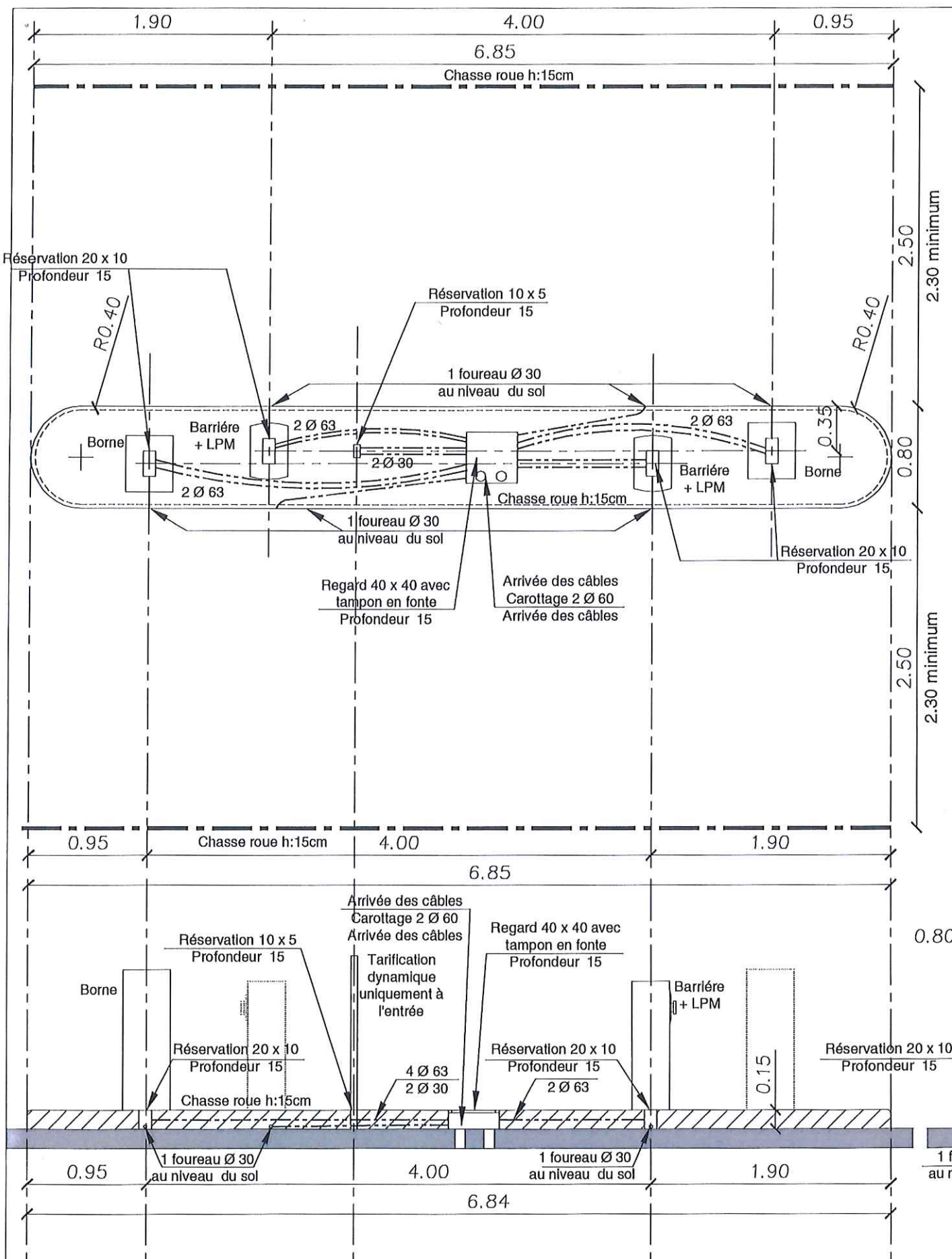
Plan des équipements

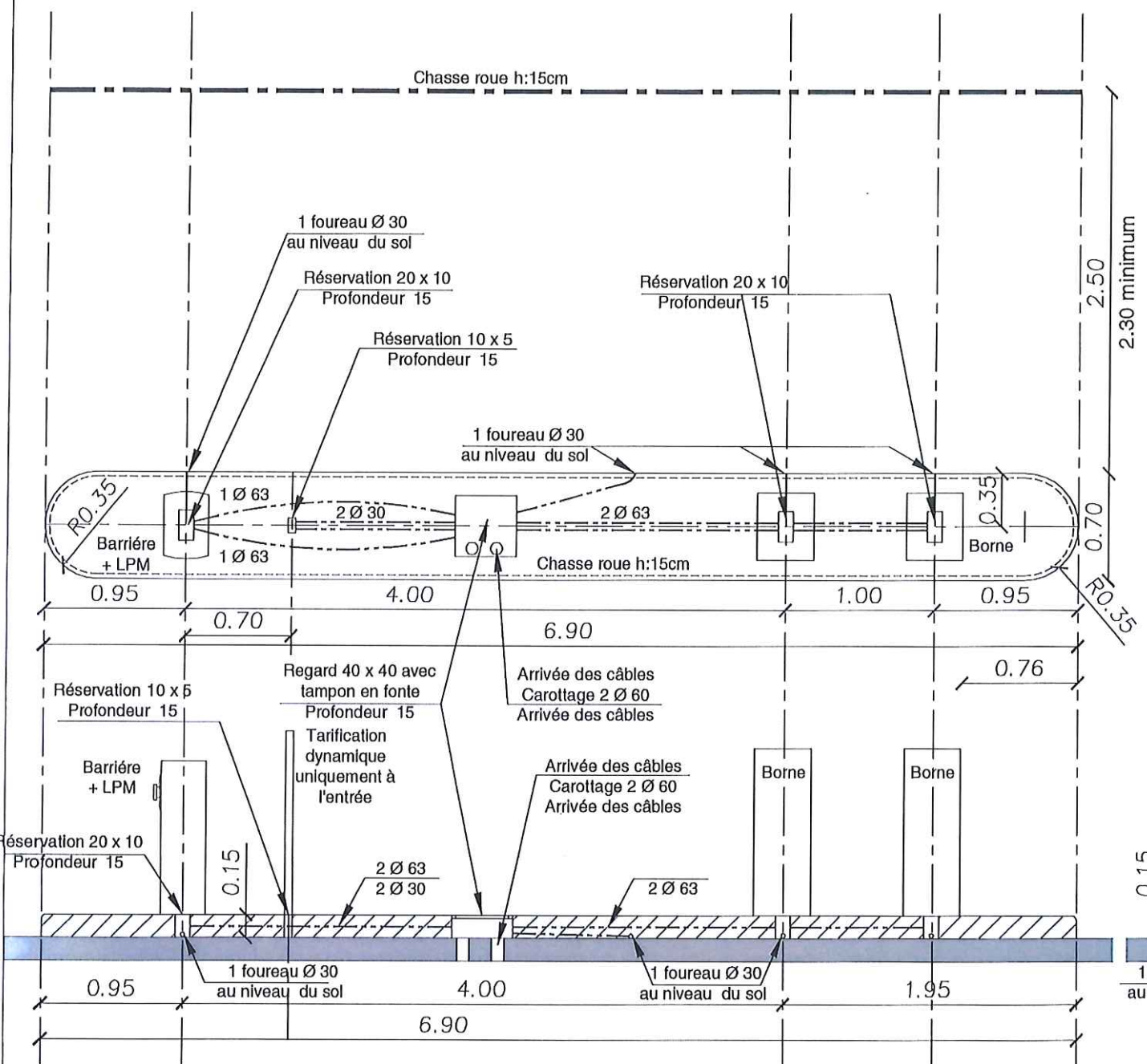


Plan de gros œuvre

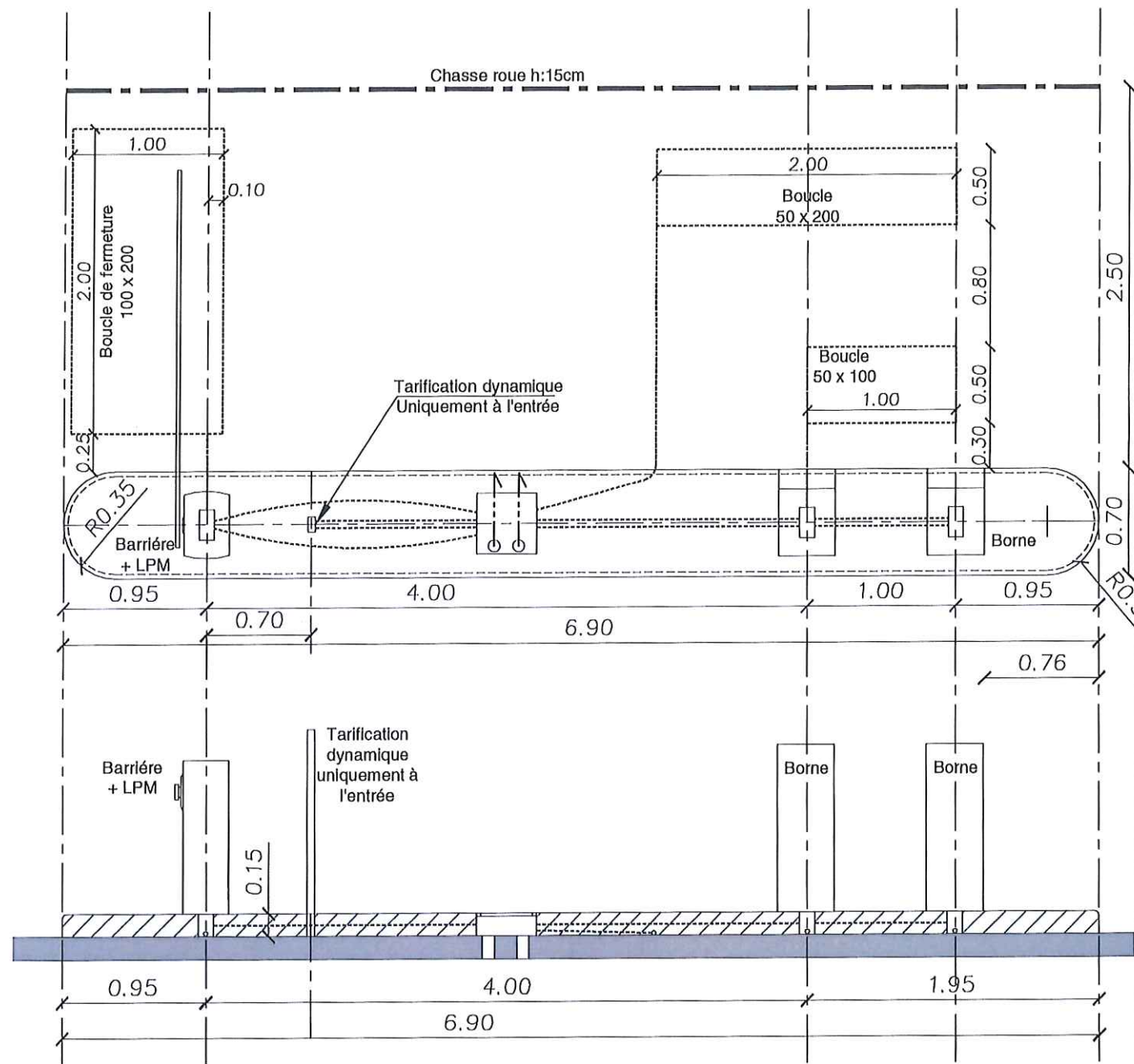


Plan des équipements

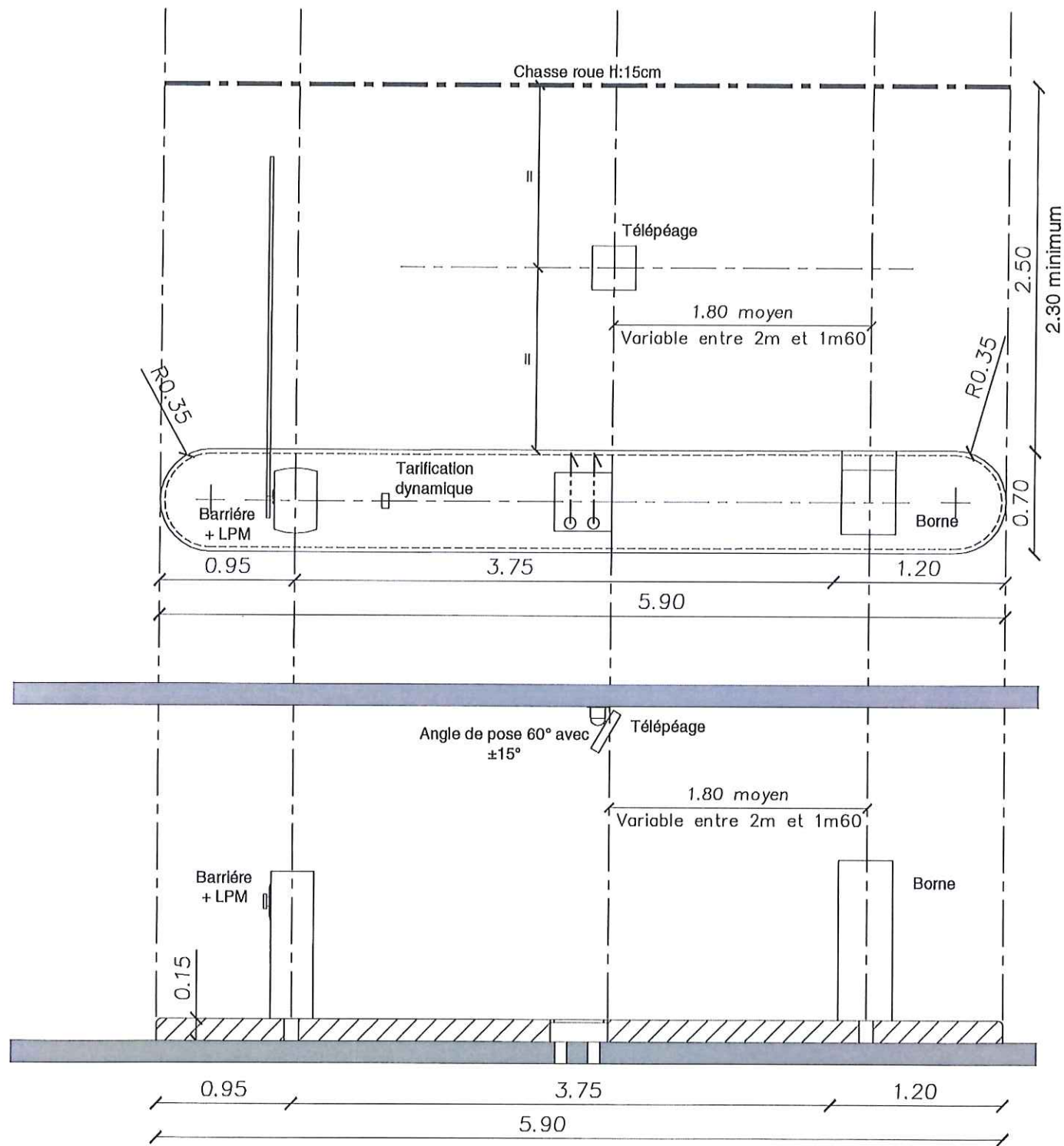




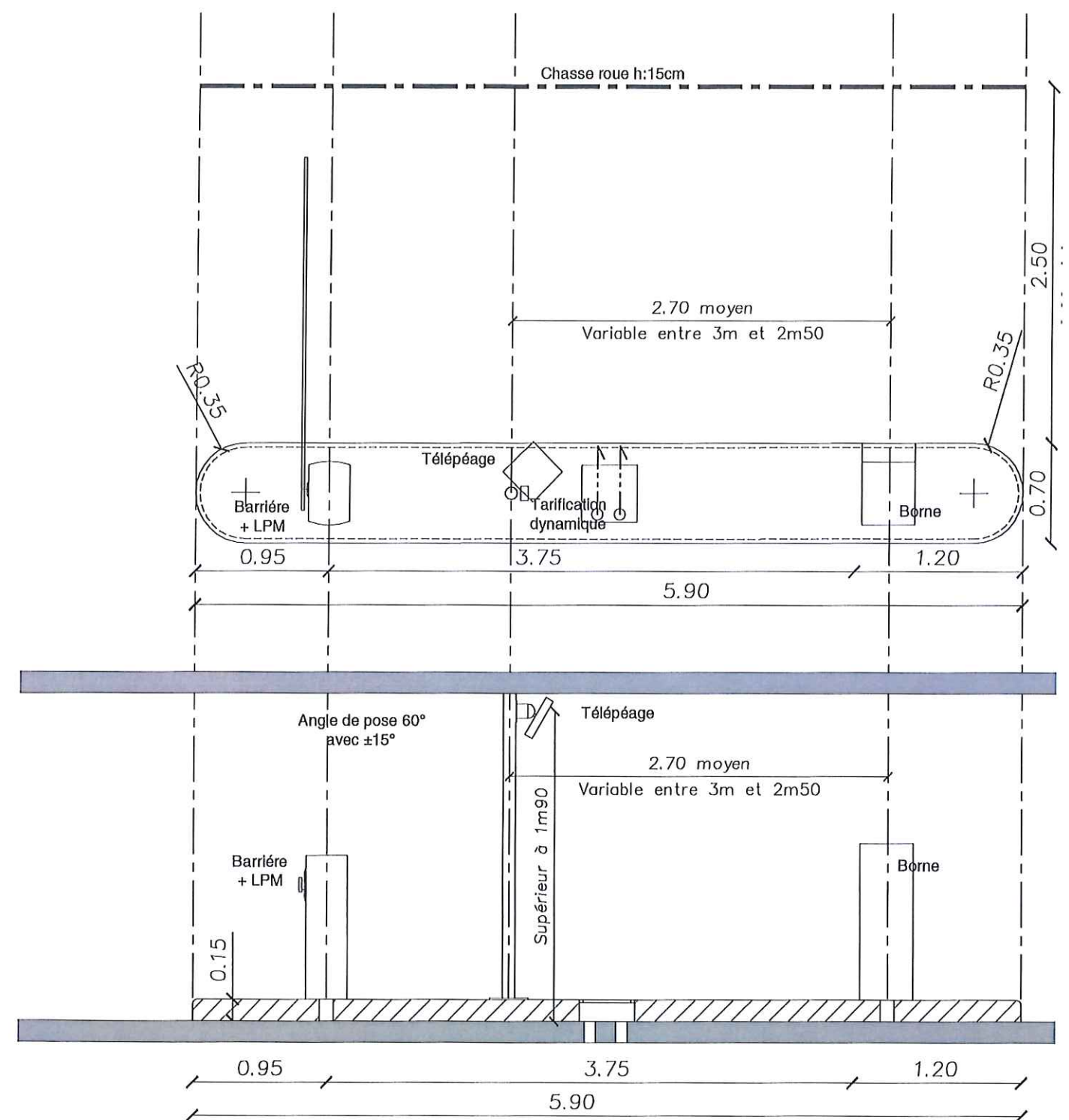
Plan de gros œuvre



Plan des équipements



Plan des équipements solution N°1



Plan des équipements solution N°2